



# TARIFS MUNICIPAUX

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021

## ACCUEILS DE LOISIRS EXTRASCOLAIRES ET MERCREDIS

Les tarifs s'articulent comme suit :

- **Tarif journée:** tarif journée CLSH majoré si besoin du tarif repas auquel s'ajoutera, le cas échéant, d'un supplément sortie.
- **Tarif 1/2 journée :** 50 % du tarif journée majoré si besoin du tarif repas et le cas échéant d'un supplément sortie.
- Les enfants **extérieurs scolarisés** sur la commune bénéficient du **tarif modulé majoré de 1 €**.
- Les enfants **extérieurs non scolarisés** sur la commune paient un **prix forfaitaire**.

TRANCHE /QUOTIENT FAMILIAL CAF	RÉSIDENTS FENOUILLET ET ENFANTS PERSONNEL MUNICIPAL		ENFANTS EXTÉRIEURS SCOLARISÉS SUR LA COMMUNE		ENFANTS EXTÉRIEURS NON SCOLARISÉS SUR LA COMMUNE		
	JOURNÉE	1/2 JOURNÉE	JOURNÉE	1/2 JOURNÉE	JOURNÉE	1/2 JOURNÉE AVEC REPAS	1/2 JOURNÉE SANS REPAS
- de 549 €	3,20 €	1,60 €	4,20 €	2,60 €	19,39 €	15,77 €	13,11 €
de 550 à 799 €	5,91 €	2,95 €	6,91 €	3,95 €			
de 800 à 1249 €	8,33 €	4,17 €	9,33 €	5,17 €			
de 1250 à 1449 €	9,00 €	4,50 €	10,00 €	5,50 €			
de 1450 à 1699 €	9,84 €	4,92 €	10,84 €	5,92 €			
plus de 1700 €	10,97 €	5,48 €	11,97 €	6,48 €			

## ALAE

TRANCHE /QUOTIENT FAMILIAL CAF	TARIFS HORAIRES (BASE)	MATIN x 1H	MIDI x 2H	SOIR x 2H30 (AVEC APC)	SOIR x 3H30 (SANS APC)
		0,09 €	0,09 €	0,18 €	0,23 €
- de 549 €	0,09 €	0,09 €	0,18 €	0,23 €	0,32 €
de 550 à 799 €	0,12 €	0,12 €	0,24 €	0,30 €	0,43 €
de 800 à 1249 €	0,19 €	0,19 €	0,38 €	0,48 €	0,67 €
de 1250 à 1449 €	0,21 €	0,21 €	0,43 €	0,53 €	0,74 €
de 1450 à 1699 €	0,23 €	0,23 €	0,47 €	0,58 €	0,82 €
plus de 1700 €	0,27 €	0,27 €	0,55 €	0,68 €	0,96 €

Le tarif horaire est appliqué sur l'heure d'accueil proposée si l'enfant ne participe pas aux Activités Pédagogiques Complémentaires (APC), dispensées par les écoles.

- APC Ecole Élémentaire Jean Monnet : vendredi de 15h à 16h.
- APC Groupe Scolaire Piquepeyre : mercredi de 10h30 à 11h30

# TARIFS MUNICIPAUX

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021



## PÔLE JEUNESSE

TRANCHE / QUOTIENT FAMILIAL		ADHÉSION	SEMAINE VACANCES*
T1	- de 799 €	11,46 €	0 €
T2	de 800 à 1449 €	13,54 €	0 €
T3	+ de 1450 €	20,83 €	0 €

Accueils de loisirs complémentaires aux journées : 1 €

\*Tarifs hors repas et sorties.

## PÔLE SPORTS

TRANCHE / QUOTIENT FAMILIAL		MERCREDIS SPORTIFS	STAGE SPORTIF*
T1	- de 799 €	15,62 €	10,42 €
T2	de 800 à 1449 €	20,83 €	15,62 €
T3	+ de 1450 €	26,04 €	20,83 €

Accueils de loisirs complémentaires aux journées : 1 €

\*Tarifs hors repas et sorties.

GYM SENIORS 35 € / an

## SÉJOURS

SÉJOURS À THÈME (CLSH - PÔLE SPORTS - PÔLE JEUNESSE) RÉSIDENTS	TRANCHE / QUOTIENT FAMILIAL CAF		
	- de 799 €	de 800€ à 1449 €	plus de 1450 €
PARTICIPATION SÉJOURS 1	12,60 €	12,85 €	13,24 €
PARTICIPATION SÉJOURS 2	30,93 €	31,55 €	32,49 €
PARTICIPATION SÉJOURS 3	44,11 €	45,00 €	46,32 €
PARTICIPATION SÉJOURS 4	53,85 €	54,92 €	56,55 €
PARTICIPATION SÉJOURS 5	68,74 €	70,12 €	72,18 €
PARTICIPATION SÉJOURS 6	72,18 €	73,63 €	75,79 €

## SORTIES

SORTIES ÉDUCATIVES ET CULTURELLES	TRANCHE / QUOTIENT FAMILIAL CAF		
	- de 799 €	de 800€ à 1449 €	plus de 1450 €
PARTICIPATION 1	0,50 €	1,00 €	1,50 €
PARTICIPATION 2	2,00 €	2,50 €	3,00 €
PARTICIPATION 3	3,00 €	4,00 €	5,00 €
PARTICIPATION 4	6,00 €	8,00 €	10,00 €
PARTICIPATION 5	14,00 €	16,00 €	18,00 €
PARTICIPATION 6	20,00 €	22,50 €	25,00 €
PARTICIPATION 7	25,00 €	30,00 €	35,00 €

# TARIFS MUNICIPAUX

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021

## CRÈCHE

Les modalités d'accueil de l'enfant sont formalisées au terme d'un contrat signé par les parents et la Directrice de l'établissement. Ce contrat d'accueil précise le temps de présence choisi (les jours), les heures d'arrivée et de départ de l'enfant. Il sera révisé au mois de janvier de chaque année.

- **LA MENSUALISATION**

Le forfait mensuel est calculé selon la formule :

$$\frac{\text{NOMBRE ANNUEL DE SEMAINES D'ACCUEIL} \times \text{NOMBRE D'HEURES RÉSERVÉES / SEMAINE}}{\text{NOMBRE DE MOIS DE FRÉQUENTATION DE LA STRUCTURE}}$$

- **PARTICIPATION FINANCIÈRE**

Quelque soit le type d'accueil (régulier ou occasionnel), les parents sont tenus au paiement d'une participation mensuelle forfaitaire, par référence au barème national et aux modalités de calculs élaborés par la C.N.A.F.

Cette participation varie en fonction des ressources et de la composition de la famille et correspond au taux d'effort modulable en fonction du nombre d'enfant de la famille, dans les limites annuelles d'un plancher et d'un plafond (donné par la CAF).

La participation de la famille se calcule comme suit:

$$\frac{\text{RESSOURCES NETTES ANNUELLES N-2} \times \text{TAUX HORAIRE D'EFFORT DE LA FAMILLE}}{12 MOIS}$$

NOMBRE D'ENFANTS	1 ENFANT	2 ENFANTS	3 ENFANTS	4-7 ENFANTS	> 8 ENFANTS
TAUX D'EFFORT	0,0610 %	0,0508 %	0,0406 %	0,0305 %	0,0203 %

S'il y a un enfant en situation de handicap dans la famille, il convient de considérer cette charge supplémentaire en appliquant le taux d'effort immédiatement en dessous de celui auquel la famille peut prétendre en fonction de sa taille.

**Tarif retard par 1/4h entamé : 4,00 €**

# TARIFS MUNICIPAUX

À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021

## ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

Pour toute inscription, une adhésion annuelle de 20€ pour frais de dossier devra être réglée en sus de la cotisation du premier trimestre.

TARIFS TRIMESTRIELS	RÉSIDENTS FENOUILLET		EXTÉRIEURS	
	TARIF PLEIN	TARIF RÉDUIT	TARIF PLEIN	TARIF RÉDUIT
Éveil Musical	40,00 €	36,00 €	53,00 €	47,70 €
Formation Musicale (seule)	48,00 €	43,20 €	60,00 €	54,50 €
Forfait: Instrument 20mn /FM 1h	90,00 €	-	120,00 €	-
Forfait: Instrument 30mn /FM 1h	124,00 €	111,60 €	160,00 €	144,00 €
Forfait: Instrument 1h /FM 1h	175,00 €	157,50 €	220,00 €	198,00 €
Forfait: Instrument 30mn /sans FM*	100,00 €	-	115,00 €	-
Technique vocale cours de 45mn	130,00 €	-	150,00 €	-

\*Dispense de FM accordée seulement sur dossier et présentation de justificatifs (certificat validé).

TARIFS ANNUELS	RÉSIDENTS FENOUILLET	EXTÉRIEURS
Chorale enfants Orchestre (gratuit si déjà inscrit)	45,00 €	59,00 €
Chorale adulte	150,00 €	200,00 €

Tarif réduit pour une deuxième inscription dans le même famille (sur le forfait le plus élevé).

## MÉDIATHÈQUE GEORGES WOLINSKI

	RÉSIDENTS FENOUILLET	EXTÉRIEURS
Moins de 18 ans		10,00 €
18 à 25 ans et +65 ans		20,00 €
De 25 à 65 ans Secteurs bibliothèque		22,00 €
De 25 à 65 ans Secteurs médiathèque	Gratuit	42,00 €
Demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, handicapés, étudiants		10,00 €
Groupe		10,00 €

La consultation de documents sur place, la participation aux animations ainsi que l'utilisation des postes multimédia sont libres et gratuits pour tous.

# TARIFS MUNICIPAUX

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021

## RESTAURATION MUNICIPALE

TRANCHE /QUOTIENT FAMILIAL CAF	REPAS ENFANT
- de 549€	1,24 €
de 550 à 799€	2,47 €
de 800 à 1249€	3,17 €
de 1250 à 1449€	3,41 €
de 1450 à 1699€	3,64 €
plus de 1700€	4,47 €
<b>Repas non réservé ou réservé hors délais *</b>	<b>7,81 €</b>

TRANCHE /QUOTIENT FAMILIAL CAF	REPAS À DOMICILE
- de 399€	5,20 €
de 400 à 699€	5,91 €
de 700 à 999€	6,61 €
de 1000 à 1199€	7,31 €
plus de 1200€	8,03 €
Repas accompagnant (Tarif unique)	9,28 €

\*S'applique pour les repas supplémentaires, non réservés dans les délais mentionnés dans le règlement intérieur des Accueils de Loisirs.

REVENU MENSUEL BRUT	REPAS ADULTE (enseignants et personnel mairie)
- 1 200 €	2,25 €
de 1 201 à 1 500 €	2,83 €
de 1 501 à 1 700 €	3,39 €
de 1 701 à 2 000 €	4,51 €
plus de 2 000 €	5,09 €
Repas extérieurs (prestataires, artistes, accompagnants)	7,00 €